



Doc. 14849
10 avril 2019

Modification de certaines dispositions du Règlement de l'Assemblée

Amendement¹ n° 1

M. Stefan SCHENNACH, Autriche, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Tiny KOX, Pays-Bas, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Ria OOMEN-RUIJTEN, Pays-Bas, Groupe du Parti populaire européen
Mme Elisabeth SCHNEIDER-SCHNEITER, Suisse, Groupe du Parti populaire européen
M. Frank SCHWABE, Allemagne, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Andreas NICK, Allemagne, Groupe du Parti populaire européen
M. Werner AMON, Autriche, Groupe du Parti populaire européen
Mme Nicole TRISSE, France, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
Mme Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR, Islande, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR, Islande, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Mart van de VEN, Pays-Bas, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Dans le projet de résolution, paragraphe 2.1, remplacer les mots «5% des membres composant l'Assemblée» par les mots suivants: «25 membres».

Déposé par:

SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
ÆVARSDÓTTIR Thorhildur Sunna, Islande, SOC
AMON Werner, Autriche, PPE/DC
BRYNJÓLFSDÓTTIR Rósa Björk, Islande, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
NICK Andreas, Allemagne, PPE/DC
OOMEN-RUIJTEN Ria, Pays-Bas, PPE/DC
SCHNEIDER-SCHNEITER Elisabeth, Suisse, PPE/DC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
TRISSE Nicole, France, NI
VEN Mart, van de, Pays-Bas, ADLE

1. 2019 - Deuxième partie de session

